

MAIRIE DE TINCQUES

4, place principale
62127 TINCQUES

Téléphone : 03.21.47.38.49

Télécopie : 03.21.47.24.20

Ouverture au public : T.L.J de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30
Le samedi de 09h00 à 12h00

Délib 2017-07

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix sept, et le vingt quatre avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, par suite de convocation en date du dix huit avril, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. André BOUCHIND'HOMME, COJON Jacques, COURBOIS Elisabeth, DELASSUS Maryse, DELION Vincent, DÉTOURNÉ Florence, DÉTOURNÉ Françoise, DUBAR Philippe, LEFEBVRE Bruno, MIVELLE Daniel et THELLIER Jacques.

ÉTAIENT ABSENTS : MM. DARTOIS Gilbert, DUEZ Christophe, FAVRE Angélique et GOILLARD Cyrille.

OBJET :

BUDGET
PRÉVISIONNEL 2017

Vote des taux
d'imposition applicables
aux taxes directes
locales

La séance ouverte, Monsieur le Maire :

- demande, préalablement au vote du budget prévisionnel, aux membres présents de se prononcer sur les taux d'imposition applicables aux taxes directes locales.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son Président :

Par 11 voix POUR, 00 voix CONTRE et 00 abstention

- décide de retenir les taux suivants pour l'année 2017 :

⇒	Taxe d'habitation	12,55 %
⇒	Taxe foncier bâti	16,77 %
⇒	Taxe foncier non bâti	39,83 %

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Suivent les signatures des membres présents.

Pour copie conforme
Jacques THELLIER
Maire de TINCQUES